

PROJET D'ETABLISSEMENT 2015-2019

PREAMBULE

*A la rentrée 2015 Le Lycée Alcide D'Orbigny accueillera plus de 900 élèves.
Une centaine de personnes – tous personnels réunis – y travaillent pour leur réussite et leur épanouissement.*

Ce Projet d'établissement est le fruit d'un travail de réflexion collectif mené au cours de l'année 2014/2015. Il dégage les axes prioritaires à suivre, au regard de la spécificité du lycée et des objectifs et priorités définis notamment par la loi [du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École](#) et par le projet académique 2013/2017.

Place de l'Edit de Nantes
BP 29
44830 BOUAYE

Document de référence pour la communauté éducative, il donne un cadre auquel chaque acteur – et instance de décision – pourra se reporter pour déterminer ses projets et choisir ses priorités.

Il s'appuie sur les atouts et les caractéristiques d'un établissement proche de l'agglomération nantaise qui accueille des jeunes issus d'une quinzaine de communes, de milieux majoritairement favorisés et qui obtiennent de bons résultats au baccalauréat.

LES AXES DU PROJET D'ETABLISSEMENT

AXE 1 : LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES.

La réussite scolaire du lycéen par l'accès aux savoirs, savoir-faire et savoir-être, est un moyen d'émancipation. Son épanouissement personnel passe par l'acquisition d'une confiance en lui, et par le développement de ses compétences et de ses talents, afin qu'il ait le maximum d'atouts pour sa future insertion sociale et professionnelle.

La formation de son esprit critique passe aussi par la maîtrise des savoirs.

Les objectifs

- Offrir à chaque élève un éventail d'enseignements assez varié pour permettre à chacun d'acquérir une formation en accord avec ses aptitudes, ses goûts et ses ambitions.
- Maintenir de bons résultats d'ensemble au baccalauréat.
- Confirmer le succès de la filière STL.
- Améliorer la réussite des élèves dont les parents relèvent des PCS¹ plus défavorisées.
- Renforcer la réussite dans les études post baccalauréat, encourager les ambitions.
- Conforter l'accueil et la réussite des élèves en situation de handicap.
- Valoriser les aptitudes et les compétences de chaque membre de la communauté scolaire (adultes et lycéens).

¹ PCS : professions et catégories socioprofessionnelles

Les leviers d'actions.

- Des compétences transversales prises en compte dans toutes les disciplines et un accompagnement personnalisé en classe de seconde et de première qui les mette en valeur.
- La constitution de groupes à effectifs réduits en Accompagnement Personnalisé (AP) de Seconde (au minimum 3 heures professeur par classe et 2 heures élève).
- L'alignement en binôme des classes de seconde pour l'AP.
- La diversité des séries et des EDE (Enseignements d'Exploration) proposés notamment dans le domaine des sciences humaines, l'existence d'options facultatives (latin, théâtre et éventuellement d'autres options comme l'histoire des arts) accessibles aux élèves de toutes les séries.
- Le maintien de toutes les spécialités proposées aux élèves de Terminale quelle que soit la filière.
- L'aide aux élèves.
- Des projets de classe pluridisciplinaires.
- Le PIIODMEP (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) pour travailler sur la motivation, le sens de la présence au lycée et se placer dans une perspective de poursuite d'études.
- L'aide à l'orientation et à la réussite post-bac : rencontres avec d'anciens élèves du lycée dans le cadre du forum des formations avec une présentation de leurs parcours, mise en place d'ateliers animés par les COP, adhésion au dispositif BRIO (les cordées de la réussite).
- La cellule de vigilance.
- Les projets avec les collèges et les établissements post baccalauréat.
- Le maintien d'un cadre propice au travail, garantie également de la stabilité des équipes, et de locaux fonctionnels et agréables.
- L'image de l'établissement (présentation des options dans les collèges du secteur, développement du portail numérique de l'établissement, la journée « Portes ouvertes ---).
- La diversification des pratiques pédagogiques (possibilité de favoriser une « classe pilote » ou une « classe à projet » par exemple) .

Les indicateurs retenus.

- Les taux de passage en fin de seconde
- Les réussites des réorientations vers la voie professionnelle
- Les taux de réussite au baccalauréat
- Les taux de réussite des néo-étudiants et les orientations vers des études longues
- La répartition des élèves d'origine défavorisée dans les différentes filières

Un exemple de mise en œuvre :

objectif : aide individualisée auprès des élèves

conditions d'accès:

- volontariat
- engagement d'assiduité
- formulation écrite des demandes d'aide, des besoins
- public concerné : tous les niveaux
- informations données sur le site e-lyco du lycée
- inscription au bureau de la « Vie Scolaire »

moyens pédagogiques :

- encadrants volontaires : enseignants, assistants d'éducation---
- approche disciplinaire et/ou méthodologique
- groupe réduit à 5 élèves par encadrant

moyens matériels :

- durée : 3 séances renouvelables, soit deux sessions entre chaque période de vacances, d'octobre à mai inclus
- créneaux : 13 heures-14 heures ou 17 heures-18 heures

AXE 2 : EDUCATION A L'AUTONOMIE, LA RESPONSABILITE, LA CITOYENNETE.

L'apprentissage de la responsabilité constitue, bien au-delà de l'enseignement spécifique d'éducation morale et civique, un élément structurant de la vie scolaire, notamment à travers le respect de la règle, la prévention des incivilités, de la violence et des conduites à risque, l'éducation à la santé, l'éducation à la sécurité.

Il passe aussi par des actions éducatives et pédagogiques plaçant les élèves dans des situations concrètes qui sont autant d'occasions de mettre en pratique esprit d'initiative, autonomie et sens des responsabilités.

L'apprentissage de la responsabilité mobilise ainsi l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

L'éducation au développement durable (EDD) fait partie de cette exigence de la citoyenneté. Elle doit conduire les élèves à mieux appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques.

Les objectifs.

- Développer l'éducation à la santé.
- Développer l'éducation à la solidarité, à la citoyenneté.
- Développer l'éducation à l'autonomie, à la responsabilité, au bien vivre ensemble..

Les leviers d'actions.

- Les projets éducatifs relatifs à la vie affective, aux consommations de produits illicites, aux addictions (semaine de la Vie Affective ---).
- Des projets relatifs à l'usage du numérique par les élèves (vie réelle/vie virtuelle).
- La valorisation des actions ayant trait à la laïcité, à la réflexion citoyenne et l'usage éthique du numérique (journée sans portable ---).
- Les projets éducatifs, notamment dans le domaine des solidarités (collectes de fonds pour des actions de solidarité, organisation d'une opération « don du sang », information sur le don d'organes, journée de solidarité ---).
- La démarche pour devenir un éco-lycée et la poursuite de mise en œuvre d'une restauration plus respectueuse de l'environnement (projets liés à la restauration et aux circuits courts, à la gestion des déchets, au recyclage, agir dans le cadre du développement durable ---).
- La maîtrise des codes de communication, oraux et écrits. L'apprentissage des codes et la recherche de l'amélioration de l'utilisation de l'écrit dans le cadre des travaux d'AP, EDE, TPE ---
- La formation des délégués (rôle, relations avec les parents délégués...)
- Le Conseil de la vie lycéenne (CVL).
- Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et les partenariats.
- La vie associative : l'Association Sportive et la maison Des Lycéens (MDL).
- La valorisation des instances et moments de débat entre les lycéens, ainsi qu'entre les lycéens et des adultes membres ou partenaires du lycée.

- L'apprentissage – par les élèves – des comportements responsables et civiques (réflexion sur l'usage des manuels scolaires, actions d'éducation à la sécurité routière ---).
- La valorisation transversale des thématiques citoyennes (crachats, détritrus, pollution sonore)
- La connaissance – par les élèves - des personnels et de leurs tâches.
- Le tutorat entre les élèves

Les indicateurs

- Elaboration de quizz relatifs aux addictions, ensuite exploités en ateliers avec les élèves.
- Les projets – et leur qualité – mis en œuvre par les élèves. Le nombre d'élèves impliqués dans ces projets.
- Le nombre d'incivilités recensées et de dégradations commises.
- Les évaluations des activités pédagogiques faisant appel à une large autonomie

AXE 3 : METTRE L'OUVERTURE CULTURELLE ET LINGUISTIQUE AU SERVICE DES APPRENTISSAGES.

Chaque élève, quelle que soit son origine sociale ou géographique, doit en effet bénéficier d'un égal accès à la culture. Les enseignements et les pratiques artistiques, la rencontre avec les artistes et les œuvres, les projets de classe, etc., contribuent donc à mettre en place, tout au long de la scolarité, un véritable parcours culturel (BO spécial n° 1 du 4 février 2010).

Plus récemment le projet de référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturel du 18 décembre 2014 invite à la mise en place d'un parcours pour tous les élèves de l'école à la Terminale afin que chacun ait le droit d'accéder à la culture.

Les objectifs.

- Amener les élèves à s'ouvrir à d'autres cultures avec une attention particulière portée aux filières technologiques.
- Les inciter à aller au-devant du savoir et de la culture par la fréquentation des différents lieux de leur diffusion.
- Donner aux élèves les moyens de se familiariser avec des codes culturels et esthétiques variés : former leur regard de spectateur, leur esprit critique et leur goût.
- Renforcer les compétences disciplinaires et interdisciplinaires.
- Amener les élèves à apporter leur propre culture et à la mutualiser.
- Revaloriser la série L.
- Favoriser l'ouverture linguistique.
- Favoriser l'ouverture artistique.
- Favoriser la culture scientifique (histoire des sciences, astronomie ---).

Les leviers de l'ouverture culturelle et linguistique :

- Le Pass Culture Sport, Les PAE régionaux.
- Les rencontres avec des artistes, les projets à dimension culturelle et scientifique.
- L'option facultative théâtre.
- Les partenariats avec les structures culturelles du territoire, avec des établissements étrangers.
- Le Référent culture.
- La mise en place du PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle) et son évaluation de la Seconde à la Terminale.
- Les EDE Patrimoine, littérature et société et arts du spectacle ;
- Les sorties culturelles.
- Les sorties au cinéma : dispositif « Lycéens au Cinéma », festivals du cinéma anglais, espagnol et allemand.
- Les sorties au théâtre.
- La diversité des pratiques linguistiques.

- La section européenne : l'enseignement en langues étrangères dans des disciplines non linguistiques variées.
- Les contacts avec l'étranger à travers les assistants de langue.
- Les séjours linguistique et culturel.
- L'option « Histoire des Arts ».
- Le maintien des groupes réduits en LV permettant l'interaction conformément aux exigences des programmes et des examens.
- La mise en place de clubs et ateliers sur le temps de la pause méridienne.
- La mise en place d'une semaine « Projets et Sorties ».

Les indicateurs

- Résultats au baccalauréat dans les épreuves de langue.
- Choix effectués par les élèves dans le cadre de leur poursuite d'étude post bac.
- Création d'un indicateur (suivi de cohorte/sorties et voyages scolaires) dans le cadre d'un projet informatique au sein d'un club.

AXE 4 : LE BIEN-ETRE, LE BIEN-VIVRE.

L'objectif central : Créer un climat d'appartenance.

- En favorisant un partage des valeurs communes : sur l'enseignement, l'éducation, les relations entre les personnes, les rapports au lieu ----
- En favorisant également une appartenance qui englobe de nombreux acteurs : les élèves, l'équipe éducative, le personnel technique, les parents, voire les élus.
- En favorisant enfin un climat d'appartenance qui repose sur quatre aspects : les climats relationnel, éducatif, de justice et de sécurité.

Les objectifs.

- Créer une cohésion, une dynamique au sein d'un groupe d'élèves ou d'adultes, d'une classe, du lycée.
- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants (élèves ou adultes).
- Aider les élèves en difficulté ou stressés, redonner de la motivation.
- Favoriser un bien-être en dehors des heures de cours.

Les leviers d'actions.

- Utiliser la journée de pré-rentrée des Secondes pour créer la cohésion du groupe classe.
- Favoriser la création d'un évènement fédérateur en début d'année pour le niveau Seconde (journée du sport en septembre, sortie) ou d'un projet classe (projet dans le cadre de l'AP).
- Développer un partenariat enseignants/Vie Scolaire autour des démarches pour un soutien aux élèves en difficulté.
- Favoriser l'intégration des parents dans les parcours scolaires (réunion de rentrée de Seconde et réunions pour les autres niveaux, bilan écrit à la moitié du 1^{er} trimestre pour les Secondes, rencontres parents/enseignants en Seconde).
- Utiliser les entretiens de Seconde du 1^{er} trimestre pour repérer les élèves en difficulté et proposer des conseils de travail.
- Des journées organisées par le CVL et les élèves (journée classe en décembre et journée de fin d'année).
- Organiser une remise des diplômes du baccalauréat.
- Organisation par l'Amicale des Personnels du lycée de moments conviviaux (pots avant chacune des petites vacances, repas de fin d'année ---).
- Mise en évidence sur le site internet du lycée des actions correspondant au projet d'établissement.
- Favoriser les devoirs communs d'une matière, d'un niveau.
- Réserver une page dans le carnet de correspondance pour indiquer à qui s'adresser en cas de difficulté ou de problème.
- Favoriser les analyses en commun des pratiques éducatives

- Utiliser les heures de « Vie de Classes » et d'AP pour travailler la cohésion et la dynamique des classes, mais aussi pour y travailler la motivation et la remédiation.
- Créer un petit guide d'accueil pour les nouveaux enseignants, un autre pour les nouveaux élèves (protocole d'accueil).
- Réaliser un trombinoscope par équipe d'enseignants, par pôle d'activités, pour les nouveaux arrivants.
- Définir un protocole pour les élèves en difficulté, en décrochage (comité de suivi pour ces élèves, élaboration d'un programme particulier sur plusieurs jours ou ½ journées pour ces élèves: bilan, mini-stages, projet d'orientation---).
- Proposer un tutorat de deux élèves volontaires pour guider les premiers temps des nouveaux élèves qui arrivent en cours d'année.
- Apporter un soin particulier aux élèves ayant un PAI : diffusion d'une information claire à l'équipe éducative, provoquer une réflexion commune sur les pratiques d'évaluation.
- Valoriser les élèves qui s'investissent pour les autres par une reconnaissance officielle avec inscription dans le livret scolaire.
- Organiser un tutorat enseignants/groupe d'élèves volontaires, Vie Scolaire/groupe d'élèves volontaires.
- Proposer des séances de sophrologie ou de yoga.
- Organiser la semaine sur la Vie Affective.
- Créer une salle de repos pour les enseignants et une autre pour les élèves.
- Former en interne les personnels sur le bien-être au travail.

Les indicateurs

- Le nombre de nouveaux projets réalisés : projets seconde, tutorat, actions pour la cohésion de la classe en seconde, les sorties en seconde ---
- La fréquentation des activités hors du temps scolaire : nombre d'élèves inscrits en sophrologie, dans les clubs, à la MDL, aux actions du CVL.
- Le nombre d'élèves pris en charge et l'évaluation de leurs parcours vers une orientation souhaitée dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des élèves en difficulté, des décrocheurs ou des élèves peu motivés.
- La fréquentation des actions qui impliquent des enseignants : analyse des pratiques, projets communs en seconde.
- Les réponses à un questionnaire sur le bien-être pour valider les actions menées ou les faire évoluer.
- La satisfaction collective suite à l'élaboration d'emplois du temps qui tiennent compte du temps de repos, de la longueur des journées.